

dienne. Ce gouvernement sera jugé selon la façon dont les fonds publics ont été dépensés. Les programmes de distribution d'octrois sont mal planifiés. Nous l'avons constaté dans le cas du programme d'initiatives locales, et cela s'applique également aux programmes d'expansion économique et de « Perspectives-Jeunesse ». Nous allons bientôt recevoir un rapport à l'effet que ce dernier a été mal planifié. Il a été mal préparé parce que les ministres ont agi avec vitesse et que le gouvernement s'affolait de son impuissance à donner une orientation valable et rentable à sa politique économique.

Monsieur le président, il existe aussi d'autres sujets sur lesquels nous voulons appeler l'attention du gouvernement. Nous l'avons décrit dans notre motion, et il s'agit évidemment du service des postes.

En 1968, lorsque ce gouvernement a été porté au pouvoir, on a dit: On va donner le ministère des Postes à un grand économiste, le député de Duvernay (M. Kierans). Celui-ci a commencé à faire un « chambardement » aux Postes. Le député de Duvernay a pensé que le service des postes devait être rentable. Il n'a pas pensé à l'élément humain. Il a pensé, dans ses dissertations économiques, qu'il fallait faire de l'argent avec les Postes. Telle fut sa première erreur.

Nous savons que les Postes, monsieur le président, sont un service public qui ne peut pas être rentable. C'est impossible! Il s'agit d'un service que le public a droit de recevoir, parce qu'en plus de payer des impôts, il paie pour l'affranchissement de ses lettres et pour l'expédition de ses colis. C'est un service qui lui revient de droit.

Or, monsieur le président, après quelques années sous l'administration du député de Duvernay, les Postes ont tombé dans un chaos presque complet. Nous n'avons pas cessé de recevoir des griefs, des demandes de nos commettants qui nous priaient d'intervenir à la Chambre pour dire au ministre de revenir à la logique et de tâcher de faire une meilleure planification. Encore là, l'ancien ministre des Postes a dit: Je vais tout changer cela, avec la conséquence, monsieur le président, que des dizaines de bureaux locaux, qui avaient desservi pendant des années les contribuables, qui constituaient, pour les contribuables, des services essentiels, ont été fermés, sous prétexte qu'il fallait faire des économies.

Dans ma circonscription, des gens sont obligés de marcher quatre ou cinq milles pour aller chercher leur courrier, soir et matin. Nous l'avons dit au ministre. Celui-ci a répondu: Il faut que le service des Postes soit rentable! On a augmenté les tarifs postaux au moyen d'une loi adoptée à la Chambre.

Et dernièrement, monsieur le président, on a appris qu'une autre mesure était en train d'être prise par le ministre des Postes (M. Côté).

On a attiré mon attention sur le fait qu'un avis avait été donné à l'effet que, prochainement, on réduirait les heures d'ouverture des bureaux de poste situés dans les petites localités. Il est question, actuellement, que les heures d'ouverture soient réduites à 20 heures par semaine et que le service au guichet soit de 16 heures par semaine. Et cela se produira bientôt, puisque des contribuables ont reçu des avis à cet effet.

J'ai déjà reçu de nombreuses requêtes de conseils municipaux et de corps publics s'opposant à la réduction du nombre d'heures d'ouverture des bureaux de poste. Est-ce que le ministre a l'intention de commettre la même erreur que le ministre du Travail: centraliser les bureaux de poste dans les grands centres?

[L'hon. M. Asselin.]

Monsieur le président, les services publics du gouvernement doivent être à la disposition de la population, et ce n'est pas à cette dernière de courir pour obtenir les services publics. Il s'agit d'un service que l'État doit rendre aux contribuables, et je préviens le ministre que s'il a l'intention de centraliser les bureaux de poste dans les grands centres, il commet une erreur que le ministre du Travail a déjà commise, et ce seront encore les Canadiens qui paieront la note.

J'avais l'intention de parler des formalités d'immigration et de passeport. Je vais laisser à d'autres collègues le soin d'étudier ce point.

J'aimerais évidemment dire un mot de la grève dans les services publics. Sous l'administration actuelle, monsieur le président, on a connu, je le répète, une détérioration importante des rapports entre employés et employeurs. Le règlement des conflits syndicaux a entraîné en longueur et, dans bien des cas, sans tenir compte de la capacité de payer des contribuables.

Dans ce domaine, le gouvernement, et en particulier le président du Conseil du Trésor (M. Drury), a nagé dans la confusion, parce qu'il n'a jamais défini clairement la politique salariale du gouvernement. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, on a tenté de régler les problèmes « à l'oreille », sans planification, sans politique définie, de sorte que les tensions entre l'employeur, qui est l'État, et les employés de la Fonction publique ont augmenté.

Les chefs syndicaux, monsieur le président, connaissent la faiblesse du gouvernement dans ce domaine. On a déclenché de nombreuses grèves dans le secteur public, lesquelles ont eu pour conséquence de donner un dur coup à la stabilisation de notre économie. Je ne suis pas ici pour couvrir les chefs syndicaux, car je déplore le fait que, dans bien des cas, ceux-ci se sont conduits en dirigeants irresponsables. Le pays, comme jamais auparavant, a été témoin d'un nombre considérable de grèves qui auraient pu être évitées, si l'on avait établi un système de négociation, qui aurait pu réunir, de façon permanente, autour d'une même table, les représentants des employeurs et des employés. Ici, évidemment, j'ouvre une parenthèse, monsieur le président, pour signaler la situation chaotique que nous devons envisager actuellement au Québec, alors que nous faisons face à 210,000 fonctionnaires, employés d'hôpitaux et professeurs qui s'appêtent à faire la grève, le 17 mars. Il est temps que les gouvernements proposent à la population des solutions efficaces et pratiques, pour éviter les grèves dans la Fonction publique.

**M. Georges-C. Lachance (Lafontaine):** Quelles sont vos solutions?

**L'hon. M. Asselin:** J'y arrive. Nous en avons des solutions, nous!

A tout moment, les ministres demandent à l'opposition si elle a des solutions à apporter aux problèmes auxquels fait face le gouvernement. Eh bien, oui, nous en avons, monsieur le président. Mais il arrive très souvent, comme on peut le constater à la Chambre,—il y a trois ministres à la Chambre en ce moment—que les ministériels ne nous écoutent pas. Au moins, s'ils lisaient le *hansard*! Apparemment, ils ne le lisent pas, puisque selon eux, après quatre ans, ils n'ont pas encore trouvé les solutions pratiques suggérées par l'opposition pour régler les problèmes.